
Termes de références

Pour le recrutement d'un(e) consultant(e) pour l'élaboration d'une étude : La paralysie de la HAICA : quels Impacts sur la diversité des médias, l'indépendance et la qualité de l'information. ?

AC#003-2025

I. Introduction sur l'Organisation

ARTICLE 19 est une organisation internationale non-gouvernementale qui œuvre pour la défense de la liberté d'expression et l'accès à l'information depuis 1987, et est présente en Tunisie depuis 2012. Son nom est dérivé de l'article 19 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme « Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit »

Constituant un fondement de toute démocratie, la liberté d'expression est une condition primordiale au progrès social et à l'épanouissement individuel, d'où la mission d'ARTICLE 19 qui œuvre pour la promotion et la protection de la liberté d'opinion et d'expression dans le monde.

Le bureau MENA d'ARTICLE 19 à Tunis a été créé en mars 2012 en tant que bureau de projets puis transformé en un bureau national en 2015 et en un bureau régional qui couvre la région MENA en juin 2018. Le bureau MENA à Tunis dirige une stratégie pour promouvoir et défendre la liberté d'expression et d'information dans la région MENA en ligne avec la stratégie globale de l'organisation en s'appuyant sur une équipe basée à Tunis, à Londres et dans quelques pays prioritaires dans la région. Le bureau régional d'A19 adopte une approche multidisciplinaire et multi-acteurs en intervenant sur les niveaux politiques, juridiques et pratiques. Grâce à son expertise disponible au sein du bureau international que régional MENA et à travers un réseau d'experts dans la région, le bureau MENA d'A19 fournit des conseils et aides juridiques et techniques à ses partenaires parties prenantes de la liberté d'expression, produit des recherches, analyses légales et guides de formation et mène des actions de plaidoyer avec ses partenaires de la société civile. Le tout pour protéger et promouvoir la liberté d'expression, d'association, le droit d'accès à l'information, renforcer le pluralisme et l'indépendance des médias, la transparence et la bonne gouvernance des institutions démocratiques, ainsi que soutenir le droit à l'égalité, à la participation et la pleine jouissance de tous les autres droits fondamentaux.

I. Contexte :

La révolution tunisienne de 2011 a marqué un tournant décisif pour la liberté d'expression dans le pays, engendrant un paysage médiatique plus diversifié. Pour encadrer cette nouvelle dynamique et garantir un équilibre entre liberté et responsabilité, la Haute Autorité Indépendante de la Communication Audiovisuelle (HAICA) a été créée par le décret n° 2011-116 du 2 novembre 2011 relatif à la liberté de la communication audiovisuelle. La HAICA a pour mission de réguler le secteur audiovisuel, de protéger les droits du public, de promouvoir la qualité des contenus et de sanctionner les dérives, afin de garantir un environnement



médiatique libre et responsable dans un pays qui a connu une transition démocratique majeure. Dès lors l'instance devait faire face à de nombreux défis, notamment celui de concilier liberté d'expression et respect des lois et de collaborer efficacement avec les autres acteurs du secteur, mais également s'adapter aux évolutions technologiques rapides, impliquant l'émergence des médias sociaux et des plateformes numériques rendant ainsi la régulation plus complexe, notamment en l'absence d'une adaptation juridique à cet effet. Malgré tous les défis rencontrés, y compris les pressions politiques, la HAICA a indéniablement marqué un tournant dans le paysage médiatique tunisien, en ce qu'elle a favorisé l'émergence de nouveaux médias et a contribué à un pluralisme des opinions, a permis en outre, à un plus large éventail de voix de s'exprimer.

Autrefois pilier de la régulation des médias en Tunisie, la HAICA se trouve aujourd'hui affaiblie à cause d'une série de mesures et choix politiques ; La suppression de son ancrage constitutionnel, associée à une vacance à sa présidence et au gel des salaires de ses membres, a paralysé son fonctionnement. On peut avancer l'hypothèse que cette situation a contribué à la dégradation du paysage médiatique tunisien en entraînant des conséquences significatives sur le pluralisme, l'indépendance et la qualité des médias en Tunisie.

Au vu de tout ce qui précède, et face à la dégradation du paysage médiatique en Tunisie, il est important de déterminer dans quelle mesure la crise institutionnelle de la HAICA affecte ce secteur. Nous envisageons, à cet effet, de mener une étude visant, d'une part, à dresser un bilan de l'apport de la HAICA en matière de régulation pendant une dizaine d'années, ainsi qu'à quantifier et qualifier l'impact de son absence sur le paysage médiatique tunisien. D'autre part, cette étude permettra d'identifier et de formuler des recommandations en vue de renforcer le rôle futur de la régulation, afin de répondre aux défis et enjeux actuels du paysage médiatique, notamment à l'ère de la convergence numérique. Elle proposera également des pistes d'intervention et/ou d'action pour soutenir la régulation du secteur médiatique en Tunisie.

L'étude reposera sur les objectifs suivants :

- **Identifier** les changements survenus dans la diversité des médias, l'indépendance éditoriale, la qualité de l'information.
- **Evaluer** les réalisations de la HAICA et les principales tendances et évolutions majeures liées à la perte de son influence, afin de mettre en évidence ses impacts sur le secteur médiatique.
- **Analyser** les défis spécifiques de la régulation à l'ère numérique, notamment en ce qui concerne la convergence digitale, les plateformes en ligne, et la prolifération de contenus médiatiques non régulés.
- **Formuler** des recommandations pour les parties prenantes du secteur médiatique, y compris la société civile médiatique, afin de renforcer la régulation des médias en Tunisie.

Au vu de tout ce qui précède, A19 envisage de recruter un.e consultant.e pour la mise en œuvre de l'Etude conformément à la démarche et méthodologie suivante :



II. Démarche et méthodologie à entreprendre :

L'étude combinera une approche quantitative et qualitative sur la base d'étapes comme suit :

I. Phase préparatoire :

✓ Collecte des données théoriques

- Définir le cadre théorique de l'étude et définir les concepts : exemple : régulation des médias : définition adoptée ? Quelles sont les théories de la régulation les plus pertinentes dans ce contexte (pluralisme, convergence...) ? Quels critères (Pluralisme, indépendance, objectivité, diversité des opinions...) et indicateurs (Impact sur l'opinion publique, contribution au débat démocratique...) pour évaluer la qualité des médias ?
- Collecter des informations et des documents relatifs aux décisions, initiatives et politiques de la HAICA
- Collecter des informations liées aux standards, normes internationales et bonnes pratiques comparées, liées à la régulation des contenus médiatiques en ligne.
- Identifier des cas médiatiques emblématiques, pouvant illustrer concrètement l'impact de la paralysie de la HAICA sur le paysage médiatique.

✓ Elaboration de questionnaires et guides des groupes de discussion et d'entretiens :

Concevoir un guide d'entretien incluant des questionnaires semi-directifs pour mener des groupes de discussion/ focus groups (FG) et des entretiens avec des journalistes, des acteurs du secteur médiatique, des modérateurs de contenu en ligne des plateformes électroniques de médias, des représentants des OSC et des chercheurs académiques spécialisés. L'objectif est d'explorer en profondeur les perceptions et opinions des parties prenantes sur le travail de la HAICA, l'impact de sa paralysie sur la qualité des médias, la régulation du secteur et les défis futurs, notamment à l'ère de la convergence numérique.

✓ Détermination de la période et de la méthodologie pour un monitoring des médias :

Déterminer la période pour effectuer un travail de monitoring de médias, la détermination se fera sur la base des mutations médiatico-politiques majeures de la période avant et après 2023. Le suivi se fera sur la base d'une détermination et quantification de certains thèmes et critères : pluralité, traitement de l'actualité....

II. Phase de travail sur terrain :

Elaboration du Monitoring des médias suivant la méthodologie et la période déterminée.

Mener des recherches suivant une approche multidimensionnelle : ils doivent prendre en compte des perspectives diverses, incluant différents acteurs et dimensions du secteur médiatique, comme suit :

- Entretiens : auprès d'académiciens, chercheurs.ses, modérateurs de plateformes électroniques des médias, annonceurs etc.
- FG : Avec des journalistes, des responsables de médias, des représentants de la société civile.

III. Phase d'Analyse des Données

L'analyse doit se faire suivant une organisation thématique des discours et récits, permettant ainsi une compréhension approfondie des divers points de vue/perceptions. Aussi suivant une analyse comparative des données collectées avant et après la paralysie de la HAICA. Enfin, une analyse critique qui permettra d'analyser les résultats à la lumière du cadre théorique et des questions de recherche. L'analyse de l'Étude de cas de médias spécifiques (avant et après la paralysie) doit illustrer de manière concrète un bilan du travail de la HAICA et les impacts de sa paralysie sur le secteur médiatique. Cette phase doit aboutir à une synthèse des principales conclusions et à des recommandations concrètes pour renforcer la régulation des médias en Tunisie de manière aussi à s'adapter aux nouvelles exigences de l'accélération et la convergence numérique.

III. Tâches assignées au(à) la consultant(e)

Le/a consultant/e sera appelé/e à élaborer l'étude conformément à la démarche et méthodologie susmentionnés, pour effectuer ce qui suit :

-Phase préparatoire :

- Recherche documentaire et collecte des données théoriques et des cas emblématiques.
- Élaboration de guides d'entretiens et de questionnaires.
- Définition de la méthodologie, la période et supervision du travail de monitoring, qui permettra l'analyse des évolutions thématiques et qualitatives.
- Elaboration des axes méthodiques pour les besoins de recrutement de consultant(e)s chargé(e)s, d'une part, du monitoring des contenus médiatiques, et d'autre part, des travaux de terrain, notamment l'organisation et la transcription des focus groups et entretiens.

-Phase de travail sur terrain :

- Conduite/ animation de focus groups et d'entretiens avec divers acteurs (journalistes, responsables de médias, société civile, chercheurs).



-Phase de compilation et d'analyse :

- Organisation thématique des données collectées.
- Elaboration d'un premier draft de l'étude après compilation et analyse des résultats des données collectées (théoriques, monitoring, FG et entretiens)
- Révision et finalisation de l'étude sur la base des commentaires d'A19

IV. Durée de la mission, Livrables finaux et délais à respecter

La mission s'étalera du 01 avril 2025 au 31 août 2025. Le.a consultant.e est tenu de livrer ce qui suit :

- La méthodologie de l'étude et les questionnaires et guides d'entretiens dans un délais qui ne dépasse pas le 15 avril 2025
- La méthodologie du travail de monitoring, dans un délai qui ne dépasse pas le 30 avril 2025
- Premier draft de l'étude dans un délai qui ne dépasse pas le 31 juillet 2025
- Version finale de l'étude révisée sur la base des commentaires d'A19 dans un délai qui ne dépasse pas le 31 août 2025.

V. Qualifications et expériences professionnelles du/de la consultant/e

Cet appel à candidatures est ouvert aux consultants nationaux possédant une expertise des normes internationales, en particulier celles relatives au droit à la liberté d'expression, à l'information et à la régulation des médias, ainsi qu'aux consultants internationaux ayant une bonne connaissance du contexte juridique et du travail des médias en Tunisie, ainsi qu'une maîtrise de l'arabe. Il est possible de postuler individuellement ou en binôme, à condition que les critères de sélection mentionnés dans ces TDR soient remplis. Le ou les consultant(e)s intéressé(e)s doivent avoir les qualifications suivantes :

- Être titulaire d'un diplôme universitaire (master ou doctorat) en sciences sociales, sciences juridiques, communication, journalisme, ou dans un domaine connexe.
- Avoir au Minimum 5 ans d'expérience dans la réalisation d'études ou d'analyses dans le domaine des médias, de la régulation, ou des politiques publiques médiatique.
- Avoir une expérience avérée en matière de recherche qualitative et en analyse de données thématiques et comparatives.
- Avoir de bonnes connaissances du contexte du contexte juridique, politique et médiatique tunisiens
- Avoir des connaissances avérées en matière de droits humains, du droit à la liberté d'expression et d'information, ainsi que du droit des médias.
- Avoir une très bonne compréhension des enjeux liés à la régulation des médias et à la convergence numérique.
- Avoir une expérience démontrée en conduite et analyse de focus groups, entretiens, et études de cas.

- Avoir une maîtrise des outils et méthodes de recherche qualitative, y compris la définition de cadres analytiques, l'élaboration de guides d'entretien et de questionnaires, et la supervision de monitoring.
- Capacité à mener des analyses comparatives et critiques en s'appuyant sur un cadre théorique et des questions de recherche.
- Excellente capacité rédactionnelle en français, avec une attention particulière aux détails et à la rigueur scientifique.
- Aptitude à travailler de manière autonome tout en respectant les délais impartis.
- Bonnes compétences interpersonnelles pour animer des discussions avec divers acteurs (journalistes, chercheurs, société civile, etc.).
- Être disponible pour se déplacer en Tunisie afin de participer à des réunions sur le terrain, effectuer des entretiens et animer des groupes de discussion.
- Avoir une maîtrise professionnelle du français et de l'arabe à l'écrit comme à l'oral (indispensable pour la réalisation de l'étude, non optionnel)

VI. Procédure de réponse à l'appel d'offres

Le dossier de candidature doit être adressé en version électronique PDF, au plus tard le **24 mars 2025**.

Le dossier de candidature doit comprendre OBLIGATOIREMENT toutes les pièces suivantes:

- Un CV/ des CVs indiquant des références;
- Une présentation de la compréhension de la mission et une proposition de méthodologie et de démarche combinant un chronogramme. Ce chronogramme devra inclure une proposition de nombre de jours effective pour la mission.
- Une proposition financière en brut détaillée.
- Pour les soumissions de candidatures en binôme, il faudra inclure une répartition claire des tâches entre les deux consultant(e)s, afin de démontrer la complémentarité et la répartition des responsabilités de manière transparente et équilibrée.

VII. Modalités d'envoi des candidatures

Les candidat.es doivent faire parvenir leurs candidatures à l'adresse électronique suivante : contact.mena@article19.org avec comme indication dans l'objet de l'email « l'élaboration d'une étude: La paralysie de la HAICA: quels impacts sur la diversité des médias, l'indépendance et la qualité de l'information ?»

Nous accuserons réception des candidatures, cependant aucune autre communication ne sera effectuée sauf avec les candidat.es sélectionné.es.